

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19

N° 2024 3 2

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 Avril à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, GOURMANDIN, LABEUR et PORTES.

Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, et ROOU.

A donné pouvoir :

Mme BELMAS à M. LABEUR

M. ESTRADÉ à Mme DAGNAC

Mme SALOMÉ à M. COTTAVE-CLAUDET

M. TOURAILLES à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX.

Mrs DEJEAN, FONTA et ZAMBONI.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : État annuel des indemnités d'élus
pour l'année 2023

Conformément à la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, un état annuel de l'ensemble des indemnités des élus doit être publié annuellement « avant l'examen du budget ».

Cette mesure s'applique aux collectivités locales telles que les communes.

Les collectivités doivent donc établir, chaque année, un état récapitulatif *représentant l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat exercé en leur sein d'une part, et au titre de toutes fonctions exercées d'autre part »* :

- En tant qu'élus de la collectivité territoriale ;
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain ;
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Cet état communicable chaque année, a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée, annexé à la convocation.

Non soumis à vote, mention de cette communication sera portée au procès-verbal.

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS - ANNÉE 2023

ÉLUS DE MAZERES		ORGANISME DE VERSEMENT (Montant Brut Annuel)						
NOM	PRENOM	MAZÈRES	CCPAP	SMDEA	SBGH	SIAHBVA	FRAIS DE DÉPLACEMENT	AVANTAGE EN NATURE
MARETTE	Louis	26768	10 210	4312	2433	5488		
PONS	Géraldine	10707						
LABEUR	Michel	6473						
DESAINT	Jeanne	4867						
BOUSQUET	Jean-Louis	3163						
COTTAVE-CLAUDET	Robert	3163						
SALOMÉ	Elise	3163						
PORTES	Pierre	3163						
DAGNAC	Eliane	2378						
CAPY	Gilles	2531						
BELMAS	Emilie							
BRIQUET	Gaëlle							
DARBAS	Marika							
DARDIER	Louis							
DEJEAN	Gaston							
	Jean-Philippe							
DELGENES	Christian							
ESTRADE	Christian							
FONTA	Marcel							
GOURMANDIN	François							
GUILLEMAT	Aurélie							
PITORRE	Muriel							
RIGAL	Laëtitia							
ROOU	Anne							
SANEGRE	Audrey							
THIOUX	Clotilde							
TOURAILLES	Christian							
ZAMBONI	Daniel							

Sur proposition de son rapporteur,

Le conseil municipal prend acte de la communication de l'état annuel des indemnités d'élus pour l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 15 AVRIL 2024

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER